

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2026/06/49

Date de convocation L'an deux mil vingt six
3 juin 2026 le LUNDI 15 JUIN 2026 à 18 Heures 30
Date d'affichage le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la
9 juin 2026 présidence de Monsieur Stéphane FOURNIER, Maire.

Nombre de conseillers Etaient présents :
Exercice : 27 Monsieur Stéphane FOURNIER
Présents : 25 Madame Anne-Caroline RATAJCZAK – Monsieur Arnaud FICHEL – Madame Astrid SAVARY –
Votants : 27 Monsieur Anthony FIERET – Madame Sophie LOPEZ – Madame Sophie CAYET –
Monsieur Alain CAYET – Mme Marie-Antoinette DESHORTIES –
Madame Martine DUQUESNOY – Monsieur Benoit KURCZ – Monsieur Patrick BRUGUET –
Monsieur Jacques NOURTIER – Madame Christelle LEBAS – Monsieur Vincent HERBET –
Monsieur Fouad AJARRAY – Monsieur Arnaud LEBOEUF – Madame Laëtitia NORMAND –
Madame Aurore DEMAY-LEGUAY – Madame Haddy N'JEE – Madame Kelly OBERT –
Monsieur Claude RICHARD – Monsieur Nicolas HALIPRET – Madame Hanène NEBATI –
Monsieur Arthur FOURNIER

Excusés :
Monsieur Thierry IMBERT qui donne procuration à M. Arnaud FICHEL
Madame Mélanie TROCME qui donne procuration à M. Arthur FOURNIER

AT Secrétaire de séance :
Madame Sophie CAYET

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2025

Monsieur le Maire expose :

Après avoir voté le compte financier unique de l'exercice 2025,

et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 qui en résulte ;

il vous est proposé d'affecter le résultat comme suit, compte tenu que celui-ci doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement :

<p>POUR MEMOIRE</p> <p>Virement à la section d'investissement (prévision budgétaire 2025)</p>	<p>426 459.59 €</p>
<p><u>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</u></p> <p>Excédent Antérieur de Fonct. Reporté</p> <p>Résultat propre de l'exercice 2025</p> <p>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2025 EXCEDENT CUMULE</p>	<p>1 137 495.26 €</p> <p>-98 463.79 €</p> <p>1 039 031.47 €</p>
<p>Affectation obligatoire au compte 1068 « Excédent de Fonctionnement Capitalisé » dans le cas d'apurement du déficit de la section d'investissement</p> <p>Le solde disponible est affecté comme suit :</p> <p>Affectation complémentaire en réserves au compte 1068</p> <p>Report au nouveau crédit en section de fonctionnement à la ligne budgétaire OO2 « Excédent de Fonctionnement Reporté »</p>	<p>€</p> <p>1 039 031.47 €</p>

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas lez Arras,
Le 16 juin 2026
Le Maire,
Stéphane FOURNIER.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Accusé de réception en préfecture
062-216207647-20260615-20260649-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026